

**Organisation et descriptif des études**
**SEMESTRES 3 & 4**

Intitulé et nature des UE	Volume Horaire			Total horaire	ECTS	Type Examen *			
	CM	TD	TP			Coef. CC	Coef. CT	Coef. EP	Total Coef.
<b>U.E. M31 Langues</b>									
Langue 1 (Anglais)	27h					1			
Langue 2 (Espagnol, Allemand)	15h					1			
<b>Total UE M31</b>	<b>42h</b>			<b>42h</b>	<b>6</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>U.E. M32</b>									
Communication interculturelle et internationale	30h			<b>30h</b>	<b>6</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>U.E. M33</b>									
Stratégies de message	50h			<b>50h</b>	<b>9</b>		1,5		<b>1,5</b>

Intitulé et nature des UE	Volume Horaire			Total horaire	ECTS	Type Examen *			
	CM	TD	TP			Coef. CC	Coef. CT	Coef. EP	Total Coef.
<b>U.E. M 34</b>									
Outils et méthodes stratégiques	30h			<b>30h</b>	<b>6</b>	<b>1</b>			<b>1</b>
<b>U.E. M 35</b>									
Plan de communication	70h			<b>70h</b>	<b>15</b>		2,5		<b>2,5</b>
<b>U.E. M41</b>									
Mémoire de recherche appliquée		20h		<b>20h</b>	<b>12</b>		2		<b>2</b>
<b>U.E. M42</b>									
Mission professionnelle : études Junior Agence et stage de communication **		20h		<b>20h</b>	<b>6</b>		1		<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>222h</b>	<b>40h</b>		<b>262h</b>	<b>60</b>				<b>10</b>

\* CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique

\*\* 3 mois minimum en France, à l'étranger ou dans une université partenaire.

**Modalités de contrôle des connaissances**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

### Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

### Règles de validation et de capitalisation :

#### Principes généraux :

**Compensation :** L'année est validé si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

**Capitalisation :** Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.